



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



12031059

le

23 JAN 2012

Pr la Greffier,
Greffé

N° d'entreprise : 806.439.687

Dénomination

(en entier) : **Félicitée**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue du Chêne à l'Image n°5 à 5310 Upigny

Objet de l'acte : Modification des statuts (Siège social - But)

L'assemblée générale du DATE a décidé de modifier les articles 2 et 3 des statuts.

L'article 2 se lisait comme suit:

Art. 2. Son siège social est établi au 5 de la rue du Chêne à l'Image à 5310 Upigny.

Il est situé dans l'arrondissement judiciaire de Namur.

Il pourra être transféré par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Il devient:

Art. 2. Son siège social est établi au 15 Rue du Camp à 1495 Marbais.

Il est situé dans l'arrondissement judiciaire de Nivelles.

Il pourra être transféré par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'article 3 se lisait comme suit:

Art. 3. L'association a pour but de transmettre des techniques corporelles et des jeux pédagogiques qui aident les enfants à développer tout leur potentiel en situation d'apprentissage et de stress dans les écoles.

Elle poursuit la réalisation de ce but par tous moyens et notamment, sans que cette énumération soit limitative, par la formation destinée aux enfants, aux enseignants et aux parents.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à son but.

Il devient:

Art. 3. L'association a pour but de transmettre une méthode pédagogique basée sur différentes techniques corporelles en utilisant des exercices spécifiques et un jeu pédagogique qui vont aider les enfants à mieux recevoir et intégrer les apprentissages.

La méthode a pour but d'aider les enfants à mieux se concentrer, à mieux lire, écrire et calculer. La méthode aide également les enfants mieux développer leur potentialités et aide aussi à l'amélioration de la motivation et à la réussite des examens.

Elle permet également aux enseignants de mieux gérer le stress.

Elle poursuit la réalisation de ce but par tous moyens et notamment, sans que cette énumération soit limitative, par la formation destinée aux enfants, aux enseignants et aux parents.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à son but.

Catherine Delhaise

Administrateur-Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature